

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 22 février 2023

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil municipal, à la Mairie de Surgères, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Daniel TARDET, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents représentés :

Monsieur Jean-Pierre SECQ qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU,
Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT,
Madame Gaëlle JOURDAIN qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE,
Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas JOYET,
Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Monsieur Laurent ROUFFET,

Était absente et excusée : Madame Nadine GIRARD

Était absent et non excusé : Monsieur Younes BIAR.

Étaient également présents :

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 16 février 2023 - **Affichage en Mairie le :** 16 février 2023

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises. Elle soumet les Décisions du Maire suivantes, portant les références DM n° 2023-009 à DM n° 2023-024.

1. commande publique

1.1 Marchés Publics

1.4.1 Autres types de contrats

DM n° 2023-009 : signature d'une convention de remboursement de frais de travaux pour la défense incendie à Puybardon par la Commune de Saint-Mard de 40 % HT du montant de la facture.

DM n° 2023-018 : signature du contrat de location du plateau de pesée de la machine à affranchir avec l'entreprise QUADIENT – 92565 RUEIL MALMAISON, pour un montant de 550 € HT par an, auquel s'ajoute 2 € HT par mois pour les frais de gestion.

DM n° 2023-015 : signature d'un contrat de prestation de service avec la société OPTI SECURITE – 87000 LIMOGES, pour la télésurveillance de la Mairie pour un montant de 29 € HT pour la 1^{ère} année. Ce contrat ne peut dépasser 3 ans.

2 Urbanisme

2.3.2 - Droit de Prémption Urbain

DM n° 2023-024 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain :

➤ La Ville de SURGÈRES renonce à exercer son droit de prémption urbain pour les immeubles détaillés, ci-dessous :

Date de dépôt	N°	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
28/12/2022	101	Maître Matthieu BOIZUMAULT	SCI SAINT GEORGES	14 bis, Rue Audry de Puyravault	AE 1009
03/01/2023	01	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Madame Andréa MARTIN	29 rue de Verdun	AE 69
03/01/2023	02	Maître Alcide BORDE	Consorts GUILLET	41 route de Rochefort	AO 633
04/01/2023	03	Maître Nathalie GUILBAUD	Monsieur Patrick GATEAU	34 rue Bernard Palissy	AE 735
04/01/2023	04	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Association des Chiens guides d'aveugles de l'Ouest	22 rue Audry de Puyravault	AE 43
07/01/2023	05	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur Bruno BAYOU	6 rue du Puits de Sel	AB 453
07/01/2023	06	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Madame Véronique PRAT	1 B rue Nallet	AD 408
10/01/2023	07	Maître Alcide BORDE	Consorts BONNIN	7 rue Traversiere	AB 606, 581 et 582
18/01/2023	08	Maître Alcide BORDE	SURGIM	3 rue Eugène Biraud	AE 76, 44, 800 et 77
21/01/2023	09	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Madame Jacqueline BALLAND	11 rue Jules Ferry	AB 707
02/02/2023	10	Maître Rebecca BOUCHEREAU	Monsieur et Madame PLAIRE	11 route de Rochefort	AD 329
03/02/2023	11	Maître OGIER-LAGOUANEL LE Catherine	Madame Maryline ROY	7 route de Rochefort	AD 140

3. domaine et patrimoine

3.5 actes de gestion du domaine public

3.5.3 conventions d'occupation

DM n° 2023-014 : signature de l'avenant n° 13 à la convention d'occupation précaire de la maison 34 rue Ronsard avec Madame Shkendije SHALJANI pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} janvier 2023 et un montant annuel de 200 €.

DM n° 2023-019 : signature de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire de la maison 34 rue Ronsard avec Madame Shkendije SHALJANI pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} février 2023 et un montant annuel de 200 €.

7. Finances locales

7.5 subventions

7.5.1 sollicitées par les collectivités

DM n° 2023-013 : demande de subvention au titre de l'appel à projets 2023 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (Programme D) – Exposition « Moi, jeune citoyen ».

- De solliciter une subvention d'un montant de 5 344 € correspondant à 80 % du montant HT du projet « Acquisition de l'exposition Moi, jeune citoyen – 9/13 ans et formation d'animateurs », éligible au titre de l'appel à projets 2023 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (Programme D),
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant	Taux
FIPD – Programme D	Sollicité	6 680 €	5 344 €	80 %
Total subventions sollicitées			5 344 €	
Autofinancement			1 336 €	20 %
Coût HT			6 680 €	100 %

DM n° 2023-020 : demande d'aide à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne – gestion des boues d'assainissement domestiques et assimilées domestiques non hygiénisées dans le contexte de la COVID 19 de la STEU de Surgères :

- de demander une subvention de 19 071,35 € correspondant à 50 % du montant HT du surcoût engendré par le compostage des boues en lieu et place d'un épandage agricole au titre de la gestion des boues d'assainissement domestiques et assimilées domestiques non hygiénisées dans le contexte de la COVID 19 pour l'année 2022 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant de l'opération	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
	49 306,60 HT Dont 38 142,70 € HT éligibles (surcoût par rapport à épandage agricole)		
Agence de l'eau Adour Garonne		Subvention de 50% du montant éligible soit 39% du montant total de l'opération	19 071,35 €
Autofinancement	30 235,25 HT	61% du montant total de l'opération	

DM n° 2023-021 : signature de la convention relative au dispositif de soutien à l'ingénierie des Petites Villes de Demain, entre le Département de Charente-Maritime et la Commune de Surgères – Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage (tranche ferme) portant sur la gestion des matériaux contenant de l'amiante sur les parcelles de la friche industrielle dénommée site Poyaud sur la Commune de Surgères :

- de signer la Convention relative au dispositif de soutien à l'ingénierie des Petites Villes de Demain, relative à l'opération d'assistance à maîtrise d'ouvrage (tranche ferme) portant sur la gestion des matériaux contenant de l'amiante sur les parcelles de la friche industrielle dénommée site Poyaud sur la Commune de Surgères,
- d'approuver le plan de financement et les modalités de versement telles qu'elles figurent dans la convention :

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant en € HT	Financement	Montant
Etudes d'assistance à maîtrise d'ouvrage (tranche ferme) portant sur la gestion des matériaux contenant de	14 000 €	Autofinancement	2 800 €

l'amiante sur les parcelles de la friche industrielle dénommée site Poyaud sur la Commune de Surgères			
		Subvention Département 17 (30 %)	4 200 €
		Subvention de la Banque des Territoires (50 %)	7 000 €
TOTAL	14 000 €		14 000 €

DM n° 2023-022 : demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique sur le territoire, dit « Fonds vert » Edition 2023 – Modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune :

- de demander une subvention de 62 693, 40 € correspondant à 80 % du montant HT éligible du Fonds Vert, au titre des actions de Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, pour la modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune (passage en ampoule LED de 1 500 points lumineux),
- d'approuver le plan de financement ci-après :

Financeur	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux d'intervention
Fonds Vert	Sollicité	62 693,40 €	80 %
Sous-total subventions		62 693,40 €	80 %
Autofinancement		15 673, 35 €	20 %
Coût HT		78 366, 75 €	100 %

8. domaines de par thèmes

8.9.1 Culture

DM n° 2023-012 : signature d'un contrat pour deux rencontres de poésie le 17 mars 2023 et un atelier d'écriture le 18 mars avec l'association les « Petits chevaux et compagnie » à Chênehutte (49) avec la poète Albane GELLÉ pour un montant de 762,09 € (plus les frais de déplacement, nuit d'hôtel et repas).

9. autres domaines de compétences

9.1.1 autres domaines de compétences des communes

DM n°2023-010 : signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants 2023 avec la Fondation 30 millions d'amis – 75008 PARIS fixant les obligations financières, techniques et organisationnelles respectives dans le cadre d'une campagne engagée pour la gestion de 60 chats errants pour toute l'année 2023.

DM n° 2023-017 : signature d'une convention de fourrière animale avec l'Association Pour le Secours et la Protection des Animaux (ASPAC) – Refuge les Murmures – 17340 CHATELAILLON PLAGE. La contribution annuelle s'élève à 0,50 € par habitant soit 3 874 €, révisable chaque année.

DM n° 2023-016 : signature d'un contrat concernant les prélèvements d'échantillons à la Cuisine Centrale et dans les cantines satellites avec le LABCO – 17700 SURGERES, pour un montant de 848,30 € HT pour l'année 2023.

2023.01.07 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2023 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.01.08 – Composition de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCA) – Modification : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Par délibération du 17 juin 2020, le Conseil Municipal fixait la composition de la CCA à 18 membres répartis comme suit : 6 membres élus, 6 représentants d'associations et 6 représentants d'usagers. Or, après consultation des différents organismes, les membres du Conseil revoient la composition de cette commission comme suit : 6 représentants d'élus, 3 représentants d'associations et 3 représentants d'usagers, soit 12 membres.

2023.02.10 - Convention de participation financière avec Eau 17 - Défense incendie de l'avenue Général de Gaulle : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La desserte en eau potable de l'avenue du Général de Gaulle s'effectue par deux conduites, pour lesquelles des problèmes de fuites et autres (temps de séjour dans les conduites importants : eaux troubles et/ou plaintes de riverains) ont été constatées. Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie d'une partie de l'avenue du Général De Gaulle prévus par le Département et la Commune, Eau 17 souhaite ainsi renouveler ce tronçon de desserte en eau pour lever les problèmes précités. Parallèlement aux travaux de renouvellement dudit tronçon de desserte en eau programmés par Eau 17, la Ville souhaite améliorer le débit disponible de la protection incendie de ce secteur. Le Conseil valide le montant de la participation financière à verser par la Commune de Surgères à Eau 17 correspondant au montant des dépenses nécessaires à la réalisation des travaux visés pour les besoins de la défense incendie, estimé à 540 € H.T

2023.02.11 - Reversement partiel des recettes issues de la vente de ferraille inutilisée dans le cadre d'opération de recyclage - Attribution de subventions au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales de la Ville : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Commune perçoit des recettes issues de la vente de la ferraille dans le cadre du recyclage de matériaux ferrillés n'ayant plus d'utilité pour la Commune. Les membres du Conseil décident que la moitié de la recette générée à l'issue de chaque vente de ferraille soit reversée sous forme de subvention au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville.

2023.02.12 - Avenant n°1 au marché d'assurance pour les dommages aux biens et risques annexes (lot n°1) : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le 21 juillet 2021, la Commune de Surgères a signé un marché d'assurance avec GROUPAMA pour les dommages aux biens et les risques annexes, avec effet au 1^{er} janvier 2022.

La liste des bâtiments assurés a été revue suite aux acquisitions intervenues au cours de l'année 2022. De ce fait, GROUPAMA a rédigé un avenant, d'un montant de 221,63 € TTC, intégrant ces bâtiments et modifiant également le montant initial.

2023.02.13 - Mise à disposition du complexe sportif et de la piscine de Surgères à la Communauté de Communes Aunis-Sud – Autorisation de signer le procès-verbal de transfert : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Aunis-Sud (CdC) comprend, dans ses statuts, la compétence optionnelle « Construction, gestion, aménagement et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire ». De ce fait, le complexe sportif de Surgères comprenant les gymnases, les terrains de rugby, la piste d'athlétisme et ses équipements annexes, les terrains de football, les terrains de tennis et le dojo, ainsi que les aires de stationnement incluses dans le périmètre du complexe, ont été transférés à la CdC à titre gratuit. Afin d'acter cette mise à disposition, il est nécessaire de signer un procès-verbal précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

2023.02.14 - Restitution du dojo par la Communauté de Communes Aunis-Sud – Autorisation de signer le procès-verbal de restitution : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le dojo qui a fait l'objet d'une mise à disposition avec effet au 1^{er} janvier 2014, a perdu sa destination d'équipement sportif suite à la construction d'une salle multisports par la Communauté de Communes Aunis-Sud. En conséquence, les élus autorisent le Maire à signer le procès-verbal de restitution du dojo à la Commune de Surgères.

2023.02.15 - Tarifs publics 2023 – Vente de bois : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Des coupes de bois sont réalisées lors de l'élagage des arbres sur le territoire de la Commune par les agents de la Commune ou des sociétés extérieures. Les membres du Conseil acceptent de vendre des stères de bois de différentes essences, au prix de 50 € le stère.

2023.02.16 - Subvention exceptionnelle dans le cadre des interventions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Surgères – Projet « Race » engagé par l'école Jules Ferry délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'Ecole Jules Ferry (spécifiquement les élèves de CM2) est associée au projet "Race" du collège Hélène de Fonsèque de Surgères dans le cadre de la liaison Ecole – Collège. Ce projet construit dans le cadre d'un partenariat associant le CAC, le Cinéma Le Palace ou encore l'Association « 733 », consiste en la projection du film « Race » auprès des élèves et des collégiens suivie d'un débat animé par l'Association « 733 » et par un athlète de haut niveau handisport. Le budget de ce projet s'élève à 370 € incluant la projection du film ainsi que les frais de déplacements des intervenants. Compte tenu des objectifs inhérents à ce projet concernant

la lutte contre le racisme et les discriminations et la mise en avant du sport comme un facteur d'intégration, les élus souhaitent valoriser cette action dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) de Surgères en attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de 370 €.

2023.03.04 - Avenant n°1 au contrat de délégation de Service Public sur l'assainissement collectif : délibération retirée de l'ordre du jour.

2023.03.05 - Achat d'un terrain sis au lieu-dit « Près de la grève », cadastré AC n° 308 et des droits indivis de la parcelle AC n° 305 par la Commune de Surgères aux consorts BRAND : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les propriétaires de la parcelle AC n° 308 et des droits indivis pour 1/10ème de la parcelle AC n° 305 ont proposé à la Ville de Surgères d'acquérir lesdits terrains pour la somme de 3 000 € tous frais d'acte et divers à la charge de l'acheteur, par courriel du 09 janvier 2023.

Depuis 2018, la Ville de Surgères souhaite acquérir les terrains nécessaires à la création d'une voie de desserte pour désenclaver les parcelles déjà aménagées et l'Emplacement Réservé n°188 a été créé à cet effet dans le PLUiH.

Le Conseil Municipal d'accepte d'acheter le terrain au prix de 3 000,00 € soit la parcelle AC n° 308 et les droits indivis sur la parcelle AC n° 305 autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié qui en découlera.

2023.03.06 - Mise à jour du tableau de classement de la voirie 2022 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.03.07 - Cession à l'euro symbolique d'un terrain cadastré AB n° 830 sis rue Ronsard appartenant à la Commune de Surgères au profit de la Communauté de Communes (CdC) Aunis-sud – Rectificatif : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Par délibération du 14 septembre 2022, le Conseil Municipal a :

- accepté de céder à l'euro symbolique le terrain cadastré AB 830 sis Rue Ronsard au profit de la CdC Aunis-Sud en vue d'y aménager une Salle Multisports. En contrepartie, la CdC Aunis Sud s'engage à aménager une liaison douce au droit de ladite parcelle,
- autorisé le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié qui en découlera,
- accepté la réserve émise par la Commission urbanisme, voies et réseaux, réunie le 06 septembre 2022, suivante :

« La CdC Aunis-Sud doit céder une bande de terrain à la Ville pour y aménager la suite de la liaison douce sur la parcelle AL 325, afin que la Salle Multisports soit reliée aux parkings existants des équipements sportifs ou à ceux du passage Aunis Marceau plus au Sud.

En effet, le projet ne présente que très peu de places de stationnement, ce qui ne manquera pas de générer des problèmes aux usagers ».

Cependant, lors de échanges avec le Notaire chargé de la rédaction de l'acte et la CdC Aunis-Sud, il apparaît que cette dernière réserve nécessite d'être rectifiée. En effet, la parcelle AL n° 325 est une parcelle appartenant à la Ville de Surgères mais mise à disposition par la Commune au profit de la CdC Aunis-Sud, compétente en matière d'équipements sportifs communautaires.

La Ville souhaite que la CdC Aunis-Sud aménage la liaison douce jusqu'à la Rue du Stade en empruntant la parcelle AL n° 325 sur une largeur de 1,80 m.

Par ailleurs, la portion de la parcelle AB n° 830 à usage de liaison douce devra être maintenue ouverte à la circulation publique.

Ainsi, un projet de convention synallagmatique d'utilisation de biens précisant l'utilisation d'une partie des parcelles de terrain cadastrées AB n° 830 sise rue Ronsard et AL n° 325 sise du Stade pour aménager une liaison douce qui fait l'objet d'une autre délibération a été rédigé.

2023.03.08 - Convention synallagmatique d'utilisation de biens - Utilisation d'une partie des parcelles cadastrées AB n° 830 sise rue Ronsard et AL n° 325 sise rue du stade pour aménager une liaison douce : délibération retirée de l'ordre du jour.

2023.03.09 - Dénomination de la voie communale n°8 dite des Chaumes au droit des parcelles AX n°34 et AX n° 35 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Un administré a demandé de dénommer la voie communale n°8 au droit de sa maison cadastrée AX n° 34 et AX n° 35, sur la Commune de Surgères. La commission urbanisme, voies et réseaux du 13 février 2023 propose de dénommer cette portion « Route du Verger », dénomination votée par le Conseil Municipal.

2023.05.01 - Mise en place d'un dispositif service civique : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dédiée à la collecte et à la saisie d'informations nécessaires à l'élaboration de différents documents supports de la Ville :

- La collecte d'informations auprès d'administrations, d'entreprises ou encore d'associations au titre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,
- La participation, en lien avec les services de la Ville, à la constitution de la Base Adresses Locales,
- L'accompagnement des services de la Ville dans le déploiement d'actions engagées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Les membres du Conseil autorisent le Maire ou son représentant à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale.

2023.05.02 Création d'un poste de Volontaire Territorial en Administration : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Commune recourra à un Volontaire Territorial en Administration (V.T.A.) dans le cadre d'une mission d'intérêt général dédiée à la gestion et à l'animation de la Micro-Folie de Surgères.

Surgères, le 23 février 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint

Nicolas JOYET



